



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

GASCOGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
GASCOGNE
Société anonyme
68, rue de la Papeterie - 40200 MIMIZAN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

DELOITTE ET ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

GASCOGNE
Société anonyme

68, rue de la Papeterie - 40200 MIMIZAN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « VI.1.4.1 Principes, règles et méthodes » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation et à revoir les calculs effectués par la société.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac et Le Bouscat, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

KPMG SA

Deloitte & Associés



Sébastien HAAS

Mathieu PERROMAT

Associé

Associé

Désignation de l'entreprise :						
89575041200176 SA GASCOGNE 68 Rue de la Papeterie 40200 MIMIZAN FRA						
Date de clôture : 31122025						
ACTIF		Exercice N			Exercice N-1	
		Brut	Amortissements, dépréciations (à déduire)	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	13 036 193	5 871 021	7 165 171	8 280 828
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	3 399 458		3 399 458	2 394 472
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	1 216 932	136 850	1 080 082	1 071 497
		Constructions	2 300 392	2 086 410	213 981	237 127
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 120	5 120		
		Autres immobilisations corporelles	3 311 814	2 613 157	698 656	773 419
		Immobilisations en cours, avances et acomptes	96 043		96 043	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations	230 920 091	142 451 702	88 468 388	109 468 388
		Créances rattachées à des participations	145 000 000		145 000 000	85 000 000
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	3 040 515	2 889 220	151 295	60 788
		Prêts	58 447		58 447	58 447
		Autres immobilisations financières	2 079 514		2 079 514	2 450 372
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (III)		404 464 524	156 053 482	248 411 041	209 795 342	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	Matières premières et autres approvisionnements	59 920		59 920	46 894
		En cours de production				
		Produits finis				
		Marchandises	5 364	5 364		
		Avances et acomptes versés sur commandes	13 642		13 642	479
	CRÉANCES (2)	Clients et comptes rattachés	4 831 845		4 831 845	4 466 775
		Autres créances	139 644 985	563 340	139 081 645	131 189 083
		Charges constatées d'avance	534 129		534 129	359 464
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Actions propres				
		Autres titres	1 820 000		1 820 000	
		Instruments financiers à terme et jetons de détenus				
		Disponibilités	2 318 635		2 318 635	52 519 675
	TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)		149 228 523	568 705	148 659 818	188 582 372
Frais d'émission des emprunts (V)		2 529 928		2 529 928	2 929 061	
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation (VII)		6 052		6 052	5 923	
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		556 229 028	156 622 187	399 606 840	401 312 700	
Renvois : (2) Dont à moins d'un an :		5 682 503				

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise 89575041200176 SA GASCOGNE 68 Rue de la Papeterie 40200 MIMIZAN FRA			Date de clôture : 31122025	
PASSIF			Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (Dont versé : 94 205 695 ..)			94 205 695	94 205 695
Primes d'émission, de fusion, d'apport			329 719	329 719
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
RESERVES	Réserve légale		5 118 592	4 878 097
	Réserves statutaires ou contractuelles		963 742	963 742
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		26 768 706	26 768 706
	Report à nouveau		40 444 257	35 874 852
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(10 600 280)	4 809 900
	Subventions d'investissement		834	1 155
	Provisions réglementées		2 851	14 417
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)			157 234 119	167 846 286
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		6 052	5 923
	Provisions pour charges		8 936	9 107
TOTAL DES PROVISIONS (II)			14 988	15 030
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		207 095 507	210 804 746
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		30 802 977	17 192 312
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 067 460	1 401 478
	Dettes fiscales et sociales		1 508 079	1 398 798
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		209 262	36 891
	Autres dettes		1 674 445	2 617 155
	Produits constatés d'avance (4)			
TOTAL DETTES (1) (III)			242 357 732	233 451 383
Ecart de conversion et différences d'évaluation – passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à V)			399 606 840	401 312 700
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			25 124 020	
(2) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 89575041200176 SA GASCOGNE 68 Rue de la Papeterie 40200 MIMIZAN FRA		Date de clôture : 31122025	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue	11 352 208	10 029 906
	Montant net du chiffre d'affaires	11 352 208	10 029 906
	Production stockée		
	Production immobilisée	1 038 165	944 709
	Subventions	1 987	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	446	1 265 493
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	6 010	14 374
	Total des produits d'exploitation (I)		12 398 817
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stock	(13 025)	
	Autres achats et charges externes (y compris redevances crédit-bail mobilier/immobilier)	3 693 721	3 810 862
	Impôts, taxes et versements assimilés	258 862	177 047
	Salaires	4 356 382	4 112 230
	Cotisations sociales	1 998 875	1 862 295
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS Sur immobilisations	1 589 380 <div style="display: flex; align-items: center; margin-left: 10px;"> { <div style="display: flex; flex-direction: column; gap: 5px;"> - dotations aux amortissements - dotations aux dépréciations </div> </div>	1 981 713
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
	Dotations aux provisions	275	951
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	425 594	381 479
Total des charges d'exploitation (II)		12 310 066	12 326 580
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		88 750	(72 096)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise : 89575041200176 SA GASCOGNE 68 Rue de la Papeterie 40200 MIMIZAN FRA		Date de clôture : 31122025	
		Exercice N	Exercice N-1
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (2)	7 409 726	2 902 966
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	5 184	
	Autres intérêts et produits assimilés	12 354 086	10 264 718
	Reprises sur dépréciations et provisions		115
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)		19 768 996	13 167 800
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	21 972 653	44 763
	Intérêts et charges assimilées (3)	11 974 827	10 048 607
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		33 947 481	10 093 370
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		(14 178 485)	3 074 429
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)		(14 089 734)	3 002 333
	Produits exceptionnels (VII)	11 984	12 811
	Charges exceptionnelles (VIII)	419	1 067 967
2 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		11 565	(1 055 156)
	Participation des salariés aux résultats (IX)	76 550	46 276
	Impôts sur les bénéfices (X)	(3 554 439)	(2 908 999)
Total des produits (I + III + V + VII)		32 179 798	25 435 095
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		42 780 078	20 625 195
BENEFICE OU PERTE		(10 600 280)	4 809 900
	(2) Dont produits concernant les entités liées	7 409 726	
	(3) Dont intérêts concernant les entités liées	485 647	

VI.1.4.1 Principes, règles et méthodes

Les comptes annuels de Gascogne S.A. sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n 2022-06 relatif au PCG), ainsi qu'aux règlements et avis ultérieurs applicables.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Seules sont exprimées les informations significatives.

Changements de règles et méthodes comptables :

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

VI.1.4.2 Notes sur des postes du Bilan**VI. 1. 4. 2. 1. Immobilisations incorporelles et corporelles : valeurs comptables brutes**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

La société a opté pour la comptabilisation d'amortissements dérogatoires afin de neutraliser fiscalement l'impact de l'application du règlement CRC 2002-10 à compter du 1er janvier 2005. Au 31 décembre 2025, le montant des amortissements dérogatoires s'établit à 3 K€ après une reprise nette de l'exercice de 11 K€.

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Acquisitions	Cessions Diminutions	Exercice 2025
Immobilisations incorporelles	15 306	1 129	0	16 436
Terrains	1 208	9	0	1 217
Constructions	2 282	19	0	2 300
Autres immobilisations corporelles	3 084	329	0	3 413
Total	21 881	1 485	0	23 366

VI. 1. 4. 2. 2. Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Dotations	Cessions Diminutions	Exercice 2025
Immobilisations incorporelles	4 631	1 240	0	5 871
Terrains	137	0	0	137
Constructions	2 045	42	0	2 086
Autres immobilisations corporelles	2 311	307	0	2 618
Total	9 123	1 589	0	10 713

Les immobilisations corporelles et incorporelles de Gascogne SA ne font l'objet d'aucune provision.

La société a retenu le mode d'amortissement linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

<p>Bâtiments d'habitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Murs : 20 ans • Toiture : 25 ans • Aménagement : 8 à 15 ans <p>Bâtiments d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Murs : 40 ans • Toiture : 25 ans • Aménagement : 12 à 15 ans 	<p>Matériel de transport : 5 à 8 ans</p> <p>Mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans</p> <p>Matériel informatique : 3 à 10 ans</p> <p>Logiciels : 3 à 10 ans</p>
--	---

VI. 1. 4. 2. 3. Immobilisations financières

Participations

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, hors frais (comptabilisés en charges) et sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est jugée notablement inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (déterminée comme étant la valeur actualisée des flux nets de trésorerie, ou la valeur de l'actif net comptable corrigée).

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Valeur brute au 31 décembre 2024	230 920	220 920
Acquisitions	0	10 000
Cessions	0	0
Reclassement	0	0
Valeur brute au 31 décembre 2025	230 920	230 920
Dépréciation au 31 décembre 2024	(121 452)	(121 452)
Dotations	(21 000)	0
Reprises	0	0
Dépréciation au 31 décembre 2025	(142 452)	(121 452)
Valeur nette au 31 décembre 2025	88 468	109 468

Les dotations aux provisions concernent les titres de

- Gascogne Papier : 16 000K€
- Gascogne Bois : 4 900K€
- Gascogne Forêt Services : 100K€

Par ailleurs, Gascogne S.A. a inscrit en créances rattachées à des participations, des prêts pour un montant total de 145M€, fait à sa filiale Gascogne Papier, dans le cadre du financement du projet de la nouvelle machine à papier.

Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Actions propre	Autres titres	Prêts	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur brute au 31 décembre 2024	2 980	61	58	2 350	5 449
Acquisitions	0	0	0	20	20
Cessions	0	0	0	(250)	(250)
Reclassement	0	0	0	(40)	(40)
Valeur brute au 31 décembre 2025	2 980	61	58	2 080	5 179
Dépréciation au 31 décembre 2024	(2 879)				(2 879)
Dotations	(10)				(10)
Reprises	0				0
Dépréciation au 31 décembre 2025	(2 889)	0	0	0	(2 889)
Valeur nette au 31 décembre 2025	91	61	58	2 080	2 290

Gascogne S.A. détient, au 31 décembre 2025, 40 206 de ses propres actions. A la date de clôture, le dernier cours coté est de 2,32€. La provision pour dépréciation sur les titres Gascogne SA a été dotée à hauteur de 10 K€ sur l'exercice et s'élève à 2 889 K€ au 31 décembre 2025 en prenant comme référence le cours moyen du mois de décembre 2025 soit 2,25 €.

Au 31 décembre 2025, la société dispose de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède.

VI.1.4.2.4. Stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Stocks de bois sur pieds sur terrains forestiers	60	47
Marchandises	5	5
Valeur brute	65	52
Dépréciation au 31 décembre 2024	(5)	(5)
Dotations	0	0
Reprises	0	0
Dépréciation au 31 décembre 2025	(5)	(5)
Valeur nette	59	46

Les stocks de bois représentent les plantations forestières, dont les entrées sont valorisées au coût des frais de plantation ou d'acquisition des parcelles.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur comptable devient inférieure à la valeur de réalisation.

VI.1.4.2.5. Créances et autres comptes

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Clients et comptes rattachés	4 832	4 467
Compte courant (intégration fiscale)	378	929
Compte courant (cash pooling)	137 429	128 882
Dépréciations des comptes courants	(563)	0
Etat, impôt sur les sociétés	1 688	1 105
Etat, TVA et autres	132	273
Autres créances	18	(0)
Total	143 913	135 656

Les avances en compte-courant faites aux filiales et sous-filiales sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nominale.

Les charges à répartir comprennent les frais de mise en place du nouveau crédit syndiqué et font l'objet d'un amortissement sur la durée de ce dernier.

VI.1.4.2.6. Capital social et Capitaux propres

Au 31 décembre 2025, le capital est composé de 37 642 072 actions de nominal 2,50 euros. Toutes les actions sont entièrement libérées.

La variation des capitaux propres se résume comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Situation nette au 1er janvier	167 845	130 057
Augmentation du capital	0	33 406
Augmentation des autres capitaux propres-primes d'émission	0	330
Résultat net	(10 600)	4 810
Variation nette des provisions réglementées	(12)	(12)
Variation des réserves		(745)
Situation nette au 31 décembre	157 234	167 845

VI.1.4.2.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 15 K€ au 31 décembre 2025.

Elles incluent la provision pour les médailles du travail pour 8,9 K€ : les engagements actualisés en matière de médailles du travail sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,45 %
- Taux d'augmentation des salaires : 2,75%

VI. 1.4.2.8. Trésorerie, emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Variation des emprunts et dettes auprès des ets.de crédit		
(en milliers d'euros)		
Solde au 1er janvier 2025		210 805
Tirage crédit d'investissement banques		10 000
Crédit renouvelable banques		0
Tirage crédit BEI		0
Tirage prêts BPI		
Remboursement PGE		(4 659)
Remboursement prêt de refinancement 2022		(4 541)
Remboursement crédits BPI et ARI		(4 302)
Variation des intérêts courus non échus		(207)
Solde au 31 décembre 2025		207 096

Afin de financer son ambitieux programme d'investissement comprenant la nouvelle Machine à Papier du site de Mimizan (Gascogne Papier), le Groupe a monté un plan de financement en 2022 renforcé au cours de l'été 2024.

Au 31 décembre 2025, les emprunts auprès d'établissements de crédits (205,7 M€) comprennent :

- Le prêt de refinancement 2022 : 18,2 M€
- Les tirages du crédit d'investissement de 125 M€ : 103,4 M€
- Le crédit renouvelable de 10 M€ : 10 M€
- Le crédit BEI de 40 M€ : 40 M€
- Le solde des Prêts Garantis par l'Etat mis en place en juin 2020 et amortis sur 5 ans depuis 2021 : 2,2 M€
- Les crédits d'investissement de BPI France : 31,9 M€

L'échéancier de remboursement au 31 décembre 2025 est le suivant :

(en milliers d'euros)	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total
Emprunts	21 659	120 666	64 771	207 096
Découverts utilisés dans le cadre du cash-pooling	0			
Total	21 659	120 666	64 771	207 096

Le contrat syndiqué bancaire (prêt de refinancement, crédit d'investissement et crédit renouvelable) et le crédit BEI sont soumis aux mêmes clauses de covenants financiers usuelles : ratio de levier et ratio de fonds propres. Le crédit BEI comprend en plus un covenant de liquidité. Ces covenants doivent être respectés à chaque semestre.

Le ratio de levier est défini comme le ratio de l'endettement net¹ consolidé sur l'EBITDA² consolidé (sur une base 12 mois glissants).

Le ratio de fonds propres est défini comme le ratio de l'endettement net consolidé sur les capitaux propres consolidés.

La liquidité est définie comme la somme de la Trésorerie consolidée³ et du montant non encore tiré du crédit des banques.

Le covenant du ratio de levier n'étant pas respecté au 31 décembre 2025, le Groupe a demandé et obtenu un waiver auprès de ses prêteurs avant le 31 décembre 2025.

- (1) *L'endettement net est égal à la différence entre les emprunts et dettes financières (part à moins d'un an + part à plus d'un an) et la trésorerie et équivalents de trésorerie tels qu'ils figurent dans l'état de la situation nette financière consolidée*
- (2) *EBITDA = Résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation tels qu'ils figurent dans l'état du résultat global consolidé*
- (3) *La trésorerie consolidée est le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie tels qu'ils figurent dans l'état de la situation nette financière consolidée*

Début 2026, le Groupe a négocié auprès des banques commerciales, de BPI et de la BEI un rééchelonnement des dettes existantes et obtenu de nouvelles lignes de crédit selon les accords suivants :

- Le gel des échéances de remboursements des prêts des banques, de la BEI et de BPIFrance à partir d'avril 2026 pour une durée de 24 mois, puis un calendrier de remboursement progressif avec des dates de maturité étendues de 24 mois par rapport aux modalités contractuelles
- Le maintien du crédit renouvelable sur la durée du plan avec un remboursement en avril 2035
- L'obtention de nouvelles lignes de crédit :
 - Un crédit d'investissement de 75 M€ dont 59,5 M€ au sein d'un crédit syndiqué regroupant les banques commerciales et BPIFrance et 15,5 M€ pour la BEI, remboursables à partir d'avril 2028 et à échéance avril 2035
 - Un crédit renouvelable de 10 M€ à échéance avril 2035, activable en cas de besoin ultérieur

Ces nouveaux financements sont accompagnés d'apports en capital pour 30 M€ :

- Une avance en compte courant de 25 M€ faite par l'actionnaire Attis 2 en avril 2026 et qui sera convertie en capital lors d'une augmentation de capital qui sera réalisée avant la fin de l'année 2026.
- Un engagement d'Attis 2 sur une avance complémentaire de 5 M€ en cas de besoin ultérieur

VI.1.4.2.9. Emprunts et dettes financières diverses

Emprunts et dettes financières diverses		
(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Comptes courants des filiales (avances de trésorerie)	29 983	16 090
Comptes courants des filiales (cash pooling)		0
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	820	1 103
Solde au 31 décembre	30 803	17 192

Variation des emprunts et dettes diverses	
(en milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier	17 192
Comptes courants des filiales	13 894
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	(283)
Solde au 31 décembre 2025	30 803

IV.1.4.2.10. Autres dettes

Les autres dettes sont constituées d'une avance en compte courant de 1,6 M€ faite par l'actionnaire Attis 2 en décembre 2024 ainsi que les intérêts courus.

Elle sera convertie en capital lors d'une prochaine augmentation de capital.

VI.1.4.2.11. Impôts

Intégration fiscale

Le Groupe intégré fiscalement comprend les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Forêt Services, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

La méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale en place depuis 2020 a les principales caractéristiques suivantes :

- Les sociétés bénéficiaires comptabilisent une charge d'impôts comme en l'absence d'intégration fiscale
- Les sociétés déficitaires ne comptabilisent pas d'écriture liée à l'impôt
- La société mère enregistre l'économie d'impôt associé à l'utilisation des déficits en résultat.

Le produit d'impôt de 3 554K€ correspond à l'économie d'impôt 2025 associée à l'utilisation des déficits.

Situation fiscale latente

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits ou des charges sont les suivants :

Les valeurs d'impôt de ce tableau ont été calculées au taux de 25,00%.

(en milliers d'euros)	Exercice 2024		Variation		Exercice 2025	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels						
- Amortissements dérogatoires		(4)		3		(1)
- Charges non déductibles temporairement						
. Congés payés (ancien régime)	61		20		81	
. Autres	27		7		34	
Total	88	(4)	27	3	115	(1)

Le groupe fiscal dispose d'un déficit reportable de 86,3 M€ à fin 2024 et 108,9 M€ à fin 2025.

VI.1.4.2.12. Instruments financiers

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par Gascogne SA pour couvrir et gérer ses risques de change, de taux et de matières premières sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

La société n'a recours à aucun instrument financier de couverture au 31 décembre 2025.

VI.1.4.3. Notes sur des postes du compte de résultat

VI.1.4.3.1. Produits

Ils se composent essentiellement de prestations de services aux filiales, de produits financiers, de dividendes.

Les autres produits d'exploitation sont principalement composés de la production immobilisée des équipes internes de Gascogne sur le projet de mise en place d'un ERP.

VI.1.4.3.2. Effectif de l'exercice 2025

	Moyenne 2025	Clôture 2025
Cadres	38	38
Techniciens	20	21
Agents de maîtrise	16	16
Employés	5	6
Total	80	80

VI.1.4.3.3. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes versées au PDG et au DG au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 324 K€.

Les jetons de présence servis en 2025 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 70 K€.

VI.1.4.3.4. Intéressement du personnel et participation

Un accord de participation dérogatoire Groupe a été signé en juin 2025 pour l'année 2025. Un accord d'intéressement a été signé en juin 2025 pour l'année 2025.

VI.1.4.3.5. Résultat financier

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Dividendes filiales	7 410	2 903
Reprises (Dotations) de provisions comptes courants filiales	(21 000)	0
Reprises (Dotations) de provisions de titres filiales et actions	(574)	(45)
(Dotations) sur charges à étaler	(399)	
Produits intérêts sur prêts aux filiales et autres	12 758	10 265
Commissions lignes non utilisées et utilisées	(419)	(375)
Intérêts sur emprunts	(10 923)	(8 667)
Intérêts bancaires	(147)	(142)
Charges intérêts sur prêts des filiales	(486)	(866)
Total	(13 779)	3 074

VI.1.4.3.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué des dotations et reprises sur amortissements dérogatoires.

VI.1.4.4. Informations générales

Informations sur les entreprises liées.

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Immobilisations financières		
Participations	230 920	230 920
Créances rattachées à des participations	145 000	85 000
Créances et comptes rattachés		
Clients et comptes rattachés et créances diverses	4 822	4 456
Comptes courants (intégration fiscale)	378	929
Compte courants (cash pooling)	137 429	128 882
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	220	112
Comptes courants filiales (avances de trésorerie et cash pooling)	29 983	16 090
Comptes courants (intégration fiscale)	820	1 103
Associés - Comptes d'apport en société	1 634	2 093
Charges d'exploitation		
Autres services extérieurs	142	115
Chiffre d'affaires		
Prestations de services à l'égard des filiales	11 301	9 973
Produits financiers		
Intérêts des comptes courants	12 245	10 204
Produits de dividendes	7 410	2 903
Charges financières		
Intérêts des comptes courants	486	865

VI.1.4.5. Engagements hors bilan

VI.1.4.5.1. Engagements donnés

L'entreprise applique les dispositions de la Convention Collective. A ce titre, les engagements y afférents ont été évalués en prenant comme base les rémunérations de l'entreprise et en les pondérant d'un coefficient tenant compte de l'ancienneté et de la durée probable de carrière jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Les engagements actualisés sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les hypo- thèses suivantes :

- Age de départ à la retraite :
- Cadres : 65 à 67 ans
- Non cadres : 62 à 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,95%
- Taux d'augmentation des salaires : 2,75%

Au 31 décembre 2025, les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 699 K€ et sont couverts par des versements capitalisés à hauteur de 656 K€ à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, il existe, au 31 décembre 2025, des contrats de retraite à cotisations définies pour l'ensemble des cadres de Gascogne SA.

Autres engagements donnés

Dans le cadre des financements, les banques bénéficient d'un nantissement des titres des sociétés filiales de Gascogne SA (Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible) et d'une garantie (cession de créances professionnelles) sur les prêts et avances faits par Gascogne S.A. à ces mêmes sociétés.

Dans le cadre du contrat d'achat d'électricité par Gascogne Papier au consortium Exeltium, Gascogne SA est caution solidaire de Gascogne Papier dans l'exécution de ses obligations de paiement pendant la durée du contrat.

VI.1.4.5.2. Engagements reçus

Néant.

VI.1.4.6. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	197	177
Services autres que la certification des comptes	20	96
Total	217	273

VI.1.4.7. Evénements postérieurs à la clôture

Le Groupe a finalisé la renégociation de ses financements avec la signature de l'ensemble de la documentation le 28 avril 2026. Le détail de cette renégociation est présenté dans le chapitre VIII.3.2. Risque de liquidité.

VI.1.4.8. Société consolidante

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés		
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	BIOLANDES TECHNOLOGIE
	Siège	2760, Route de Belis - 40420 LE SEN
	N° d'identification si entité française	492 042 304
	Lieu de consultation des états financiers consolidés	2760, Route de Belis - 40420 LE SEN
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	BIOLANDES TECHNOLOGIE
	Siège	2760, Route de Belis - 40420 LE SEN
	N° d'identification si entité française	492 042 304
	Lieu de consultation des états financiers consolidés	2760, Route de Belis - 40420 LE SEN

VI.1.4.9. Information sur les participations

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	C.A.H.T. dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en 2025
A-Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de Gascogne SA									
1-Filiales détenues à plus de 50%									
- Gascogne Bois (Escource)	5 000	2 167	100	110 145	9 300	30 875	90 847	(2 928)	0
- Gascogne Flexible (Dax)	12 081	24 519	100	31 940	31 940	0	99 412	7 062	7 410
- Gascogne Forêt Service (Escource)	100	(54)	100	300	0	102	737	(47)	0
- Gascogne Papier (Mimizan)	5 000	32 009	100	67 595	26 288	250 207	122 503	(31 769)	0
- Gascogne Sacs (Mimizan)	29 030	19 213	100	20 941	20 941	0	84 234	5 223	0
2-Participations détenues entre 10% et 50%									
Néant									
B-Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de Gascogne SA									
1- Filiales françaises									
Néant									
2- Filiales étrangères									
Néant									
C-Renseignements globaux sur tous les titres									
1- Filiales françaises	51 211	77 853	500	230 920	88 468	281 184	397 733	(22 459)	7 410
2- Filiales étrangères	0	0		0	0	0	0	0	0
TOTAL	51 211	77 853		230 920	88 468	281 184	397 733	(22 459)	7 410

(*) la colonne Capitaux propres autres que le capital hors résultat de l'année comprend les provisions règlementées et les subventions d'investissements

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale 2026